



Jean-Pierre Bel refuse la traque des sources de Mediapart

Par **Mathilde Mathieu et Michaël Hajdenberg**

Article publié le jeudi 20 octobre 2011

Au nom de la liberté de la presse, le nouveau président socialiste du Sénat, Jean-Pierre Bel, a demandé jeudi 20 octobre le retrait de la plainte pour «vol de documents» et «abus de confiance» déposée le 12 juillet par l'institution. A l'époque, soucieux de tarir et punir les sources de Mediapart (qui multipliait les révélations sur le train de vie des sénateurs), son prédécesseur Gérard Larcher (UMP) avait choisi la manière très forte: la voie pénale.

Toutes les inquiétudes ne sont toutefois pas levées. Les trois questeurs du Sénat (dont deux PS), qui ont seuls le pouvoir de retirer la plainte, vont bien sûr respecter les instructions de Jean-Pierre Bel. Mais l'enquête préliminaire ouverte par le parquet de Paris le 18 juillet dernier ne s'éteindra pas automatiquement: le procureur pourrait juger opportun de laisser l'enquête se poursuivre. «*Le parquet est le seul maître*», fait valoir le Parquet de Paris. Une telle attitude serait toutefois incompréhensible, alors que le plaignant lui-même juge la démarche infondée à présent.

Des indemnités dissimulées? Des bonus de retraites cachés? Des primes et salaires exorbitants? Des notes de frais indues? Plutôt que de parler du fond et du contenu de nos révélations, plutôt que de porter plainte contre le questeur qui s'était fait rembourser des repas imaginaires pris dans le restaurant de sa fille, le Sénat avait jusqu'à présent choisi de traquer les informateurs. Pas les journalistes bien sûr, officiellement protégés par la loi. Plutôt ceux qui les renseignent. Mais qui va à la chasse (aux sources) perd sa place: Gérard Larcher a perdu la présidence du Sénat le 1er octobre.

Auparavant, cet été, la police était venue fouiller les ordinateurs du Sénat. Le président de leur syndicat avait même été placé en garde à vue, à titre d'exemple sans doute. Sauf que, après l'élection du 1er octobre, faute d'instructions de la part de la nouvelle majorité, la police a continué son travail. Le 11 octobre, neuf

fonctionnaires ont encore été entendus dans le cadre de l'enquête, après avoir été conduits au commissariat à bord de minibus spécialement affrétés par le Sénat, selon le syndicat des fonctionnaires.

Ces nouvelles ont provoqué un mouvement d'indignation. L'association Reporters sans frontières s'est offusquée. Le SNJ (Syndicat national des journalistes) a dénoncé. Plusieurs confrères se sont renseignés. Des lecteurs de Mediapart se sont plaints auprès de leurs élus. Et des sénateurs ont fini par témoigner de leur mécontentement.

«Au moins illégitime, au pire liberticide»

A Europe-Ecologie-Les-Verts, Marie-Christine Blandin a déclaré publiquement qu'il fallait stopper le processus en cours; Jean-Vincent Placé, chef de file des écolos au Palais du Luxembourg, assure avoir fait passer le message auprès de Jean-Pierre Bel. Ce dernier a également reçu des mots provenant de membres de son propre parti. Philippe Kaltenbach, tout nouveau sénateur des Hauts-de-Seine, lui a ainsi adressé un courrier le 17 octobre, dans lequel il estime que «*la divulgation des informations sur le train de vie des parlementaires, financés par les deniers publics, relève de l'intérêt général*». «*A ce titre, écrivait-il, la recherche des sources des journalistes par le Sénat et la Justice est au moins illégitime, au pire liberticide.*»

Pendant la campagne des primaires socialistes, déjà, trois candidats (Arnaud Montebourg, Manuel Valls et Martine Aubry) avaient estimé que cette plainte était inacceptable. «*Elle illustre tristement les techniques d'intimidation hélas trop souvent pratiquées par la majorité présidentielle. Nous sommes favorables à ce que les journalistes puissent mener à bien leur travail d'investigation, puis d'information librement, sans contrainte et dans la durée*», déclarait celle qui est depuis redevenue première secrétaire du parti.

Jean-Pierre Bel, qui, dans un premier temps, avait fait savoir à Mediapart que ce dossier n'était pas sa priorité, a donc pris la mesure de l'enjeu: la liberté d'informer quand il s'agit d'informations d'intérêt général. Dans son communiqué, il se dit «*soucieux de garantir les conditions d'exercice normal de la liberté de la presse, mais aussi de préserver les principes fondamentaux du*



service public et notamment le principe de loyauté». Une loyauté qui s'exercerait d'abord à l'égard des citoyens, si l'on comprend bien.

Retrouvez ci-dessous quelques-unes des enquêtes de Mediapart sur le Sénat:

Sénat: le très cher cabinet du président Larcher

Sénateur et questeur: la vie de château

Mis en cause, le questeur Pastor diffuse un faux communiqué au nom du président du Sénat

Le sénateur Pastor va rembourser les faux frais

Le Sénat saisit la justice pour faire taire les sources de Mediapart

Le Sénat distribue un million d'euros d'indemnités cachés à ses dignitaires

La retraite cachée des dignitaires du Sénat

Sénat: les énormités d'un budget qui n'a jamais été publié

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Directrice général : Marie-Hélène Smiéjan

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 1 538 587,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil de direction : François Bonnet, Jean-Louis Bouchard, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa ; Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 80 ou 01 90

Propriétaire, éditeur et prestataire des services proposés sur ce site web : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 538 587,60 euros, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.